

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je regrette de ne pouvoir donner des précisions pour l'instant. La question est encore à l'étude et je doute qu'une décision finale soit prise avant la fin de la réunion de Stockholm, où ce sujet, entre autres, sera abordé.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre a-t-il décidé qui représentera le Canada à cette réunion?

L'hon. M. Sharp: Aucune décision n'a encore été prise.

[Français]

QUESTION RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT
DES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, hier, je posais à l'honorable ministre des Finances une question que je voudrais lui reposer aujourd'hui, parce que je crois qu'il ne l'a pas comprise.

Ces jours derniers, l'honorable ministre des Finances nous a indiqué une hausse du taux d'intérêt des obligations émises par le gouvernement pour remplacer les obligations que le gouvernement est dans l'impossibilité de rembourser à échéance.

Or, cette hausse du taux d'intérêt varie entre 2 et 2½ p. 100, et je voudrais savoir si cette majoration a été incluse dans le Livre bleu qui nous indique les crédits pour l'année 1968.

M. l'Orateur: Je me souviens que la question a été posée par l'honorable député, mais je ne sais pas si elle avait été jugée recevable, à ce moment-là. Toutefois, si l'honorable ministre est prêt à y répondre maintenant, je n'y vois aucune objection.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): On a tenté, dans les crédits déposés, de prévoir les besoins du gouvernement en ce qui concerne le paiement de l'intérêt.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

En réponse à ma question d'hier, l'honorable ministre a dit que mon affirmation était dénuée de tout fondement, mais j'ai ici des assertions qui prouvent les avancés que j'ai faits hier.

Vu que le ministre m'a dit que mes chiffres étaient erronés et sans fondement, je voudrais revenir sur la question que je lui posais...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me permets de signaler à l'honorable député que s'il existe un malentendu entre lui et l'honorable minis-

tre au sujet de l'interprétation de certains chiffres, cela ne peut pas suffire à établir le bien-fondé d'une question de privilège. Il serait plus simple que l'honorable député pose une question supplémentaire.

M. Latulippe: Je vais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre, dans ce cas-là.

J'ai dit hier que le taux d'intérêt devrait être augmenté de 2 à 2½ p. 100, parce que ces obligations au montant de 175 millions portaient un taux d'intérêt de 4½ p. 100, et on les rachète à 7¼ p. 100...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait poser sa question, s'il en a une à poser.

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable ministre si la différence entre 7¼ et 4½ p. 100 fait bien 2.8 p. 100? Étais-je dans l'erreur lorsque j'ai posé cette question au sujet de l'augmentation du taux d'intérêt sur ces obligations?

M. l'Orateur: Je répète la suggestion que j'ai faite il y a un moment. Il s'agit d'un argument entre l'honorable ministre et l'honorable député et non d'une question vraiment recevable.

[Traduction]

L'IMMIGRATION

L'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS
FOURNIS PAR LES BUREAUX À
L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je l'ai interrogé à ce sujet, il y a quelques jours. Il s'agit des nouveaux immigrants qui prétendent avoir reçu de faux renseignements de nos bureaux d'immigration à l'étranger et ne pas avoir trouvé ici ce qu'on leur avait promis. A-t-on enquêté sur ces accusations, et le ministre est-il prêt à les accepter ou à les rejeter?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui n'est pas simple, parce que dans tous nos bureaux d'immigration, nous donnons des renseignements généraux sur le Canada, comme les salaires moyens, la température moyenne et le coût moyen des loyers. Il peut très bien arriver qu'un immigrant, de bonne foi, interprète mal les renseignements qui lui sont donnés et que cela donne lieu à des malentendus comme ceux qui ont été signalés. Cependant, je crois, que non seulement depuis cette année ou deux ans, mais depuis toujours, les agents